

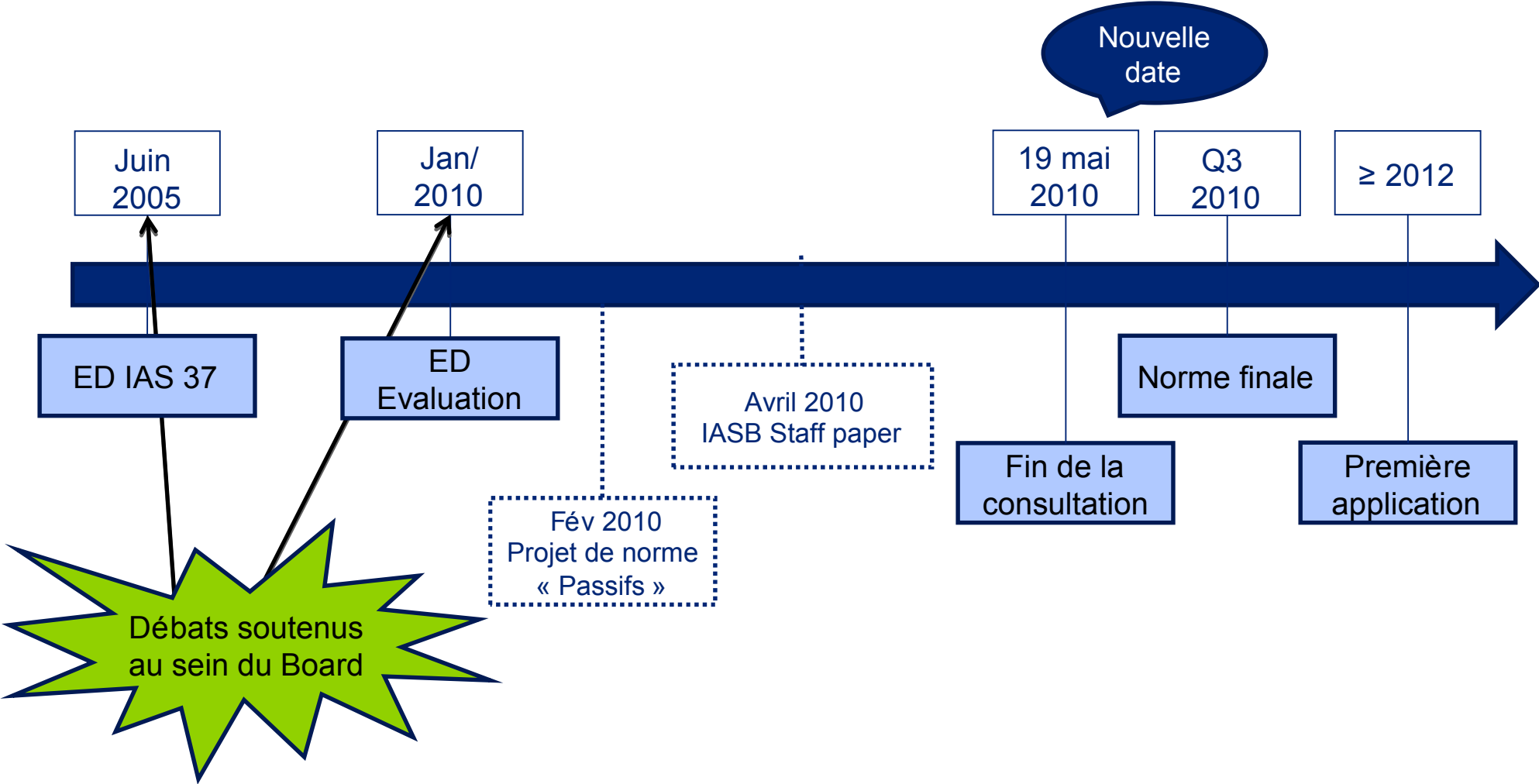
Révisions de la norme IAS 37



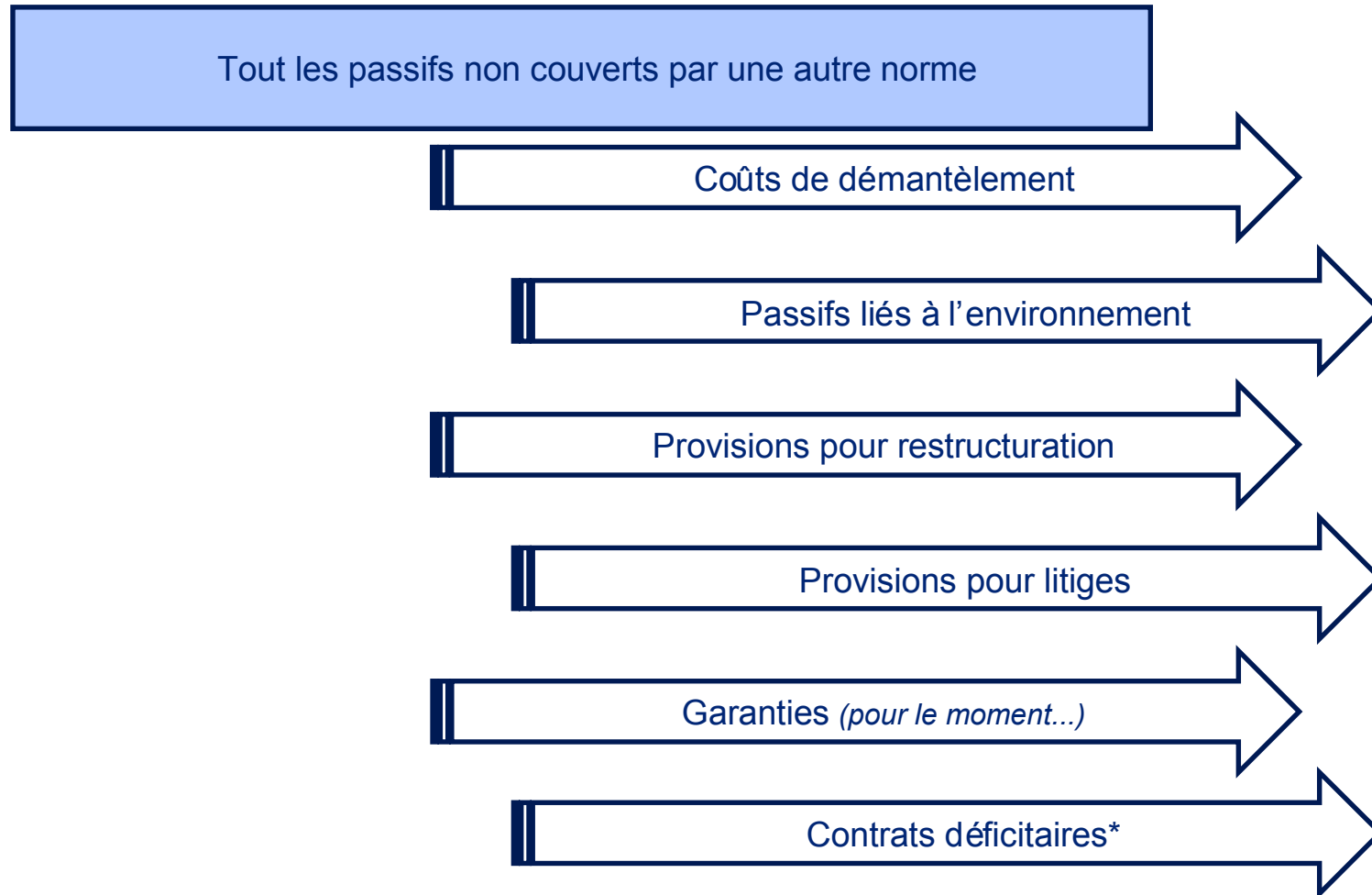
13 avril 2010

Révisions de la norme IAS 37

Rappel des étapes



Champ d'application



**En attente de la finalisation de la révision de ces normes, les contrats déficitaires liés à des transactions qui sont dans le champ d'IAS 18 ou IFRS 4 devront être évalués au coût*

Impacts majeurs

Un passif doit être comptabilisé pour toutes les obligations actuelles, peu importe la probabilité de sortie de ressources

Plus/Moins de passifs comptabilisés?

Evaluation au montant le plus faible:

- a) Valeur actualisée des ressources nécessaires pour satisfaire l'obligation
- b) Paiement nécessaire pour annuler l'obligation
- c) Paiement nécessaire pour transférer l'obligation à un tiers

« Value based »

Valeur actualisée des ressources nécessaires pour satisfaire l'obligation
=
Moyenne pondérée probabilisée des différents scénarii

Temps & coûts

Evaluation des obligations à satisfaire par un service
=
Marge bénéficiaire à inclure même si le service est effectué par l'entité

Réalité économique ?

Comptabilisation

Critère	ED	Norme actuelle
Obligation actuelle	✓	✓
Evènements passés	✓	✓
Sortie de ressources	Attendue*	Probable
Evaluation fiable	✓	✓

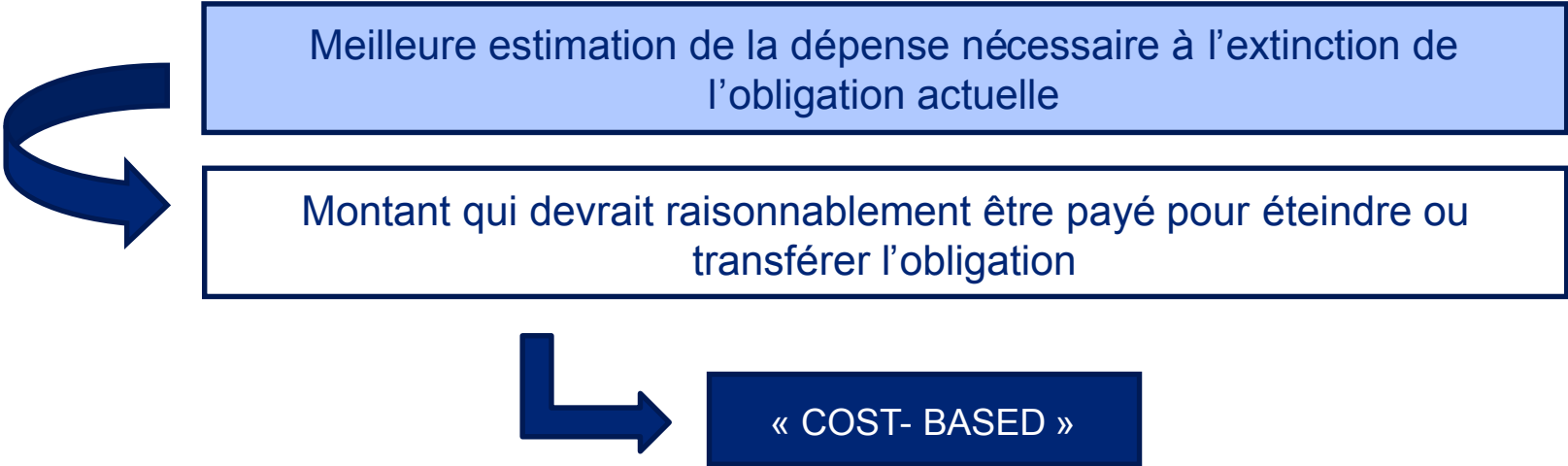
*Attendue = non-basée sur un niveau de probabilité



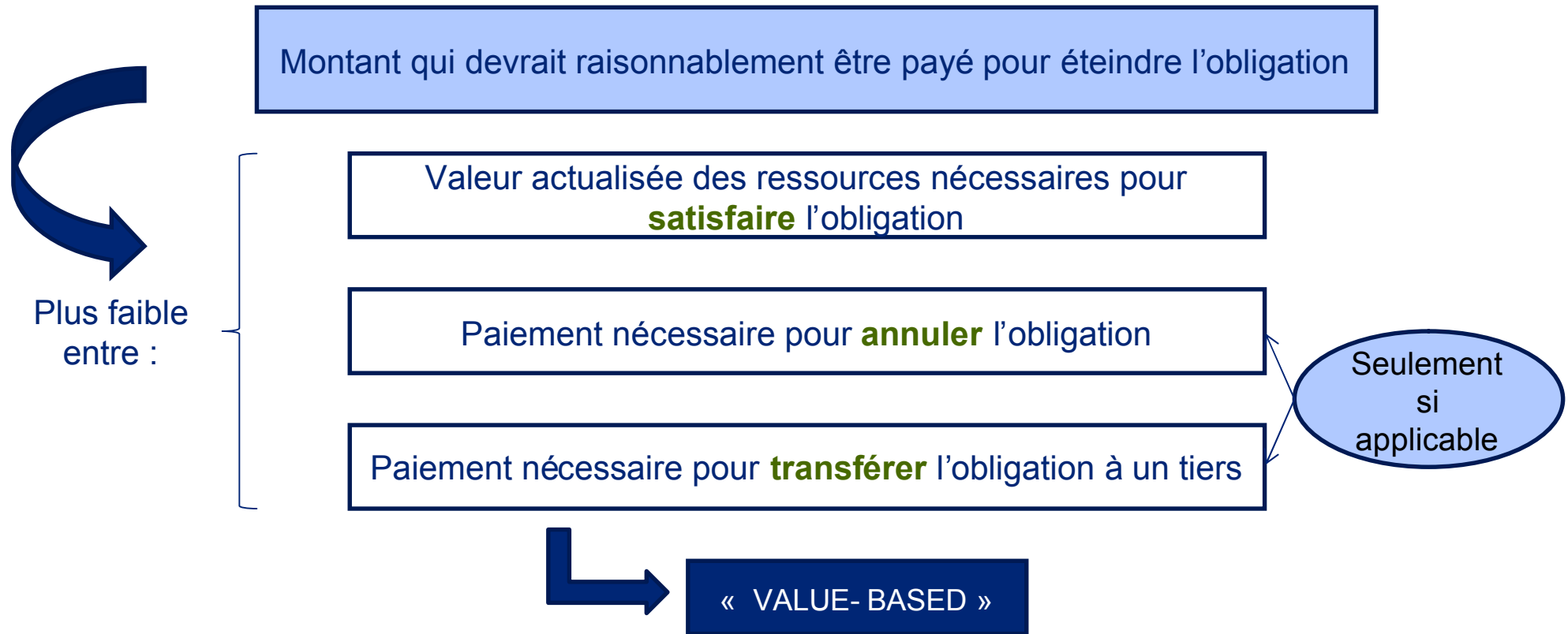
Incertitude prise en compte dans la détermination de l'existence d'une obligation actuelle

IMPACT : Plus de passifs ? Moins de passifs ?

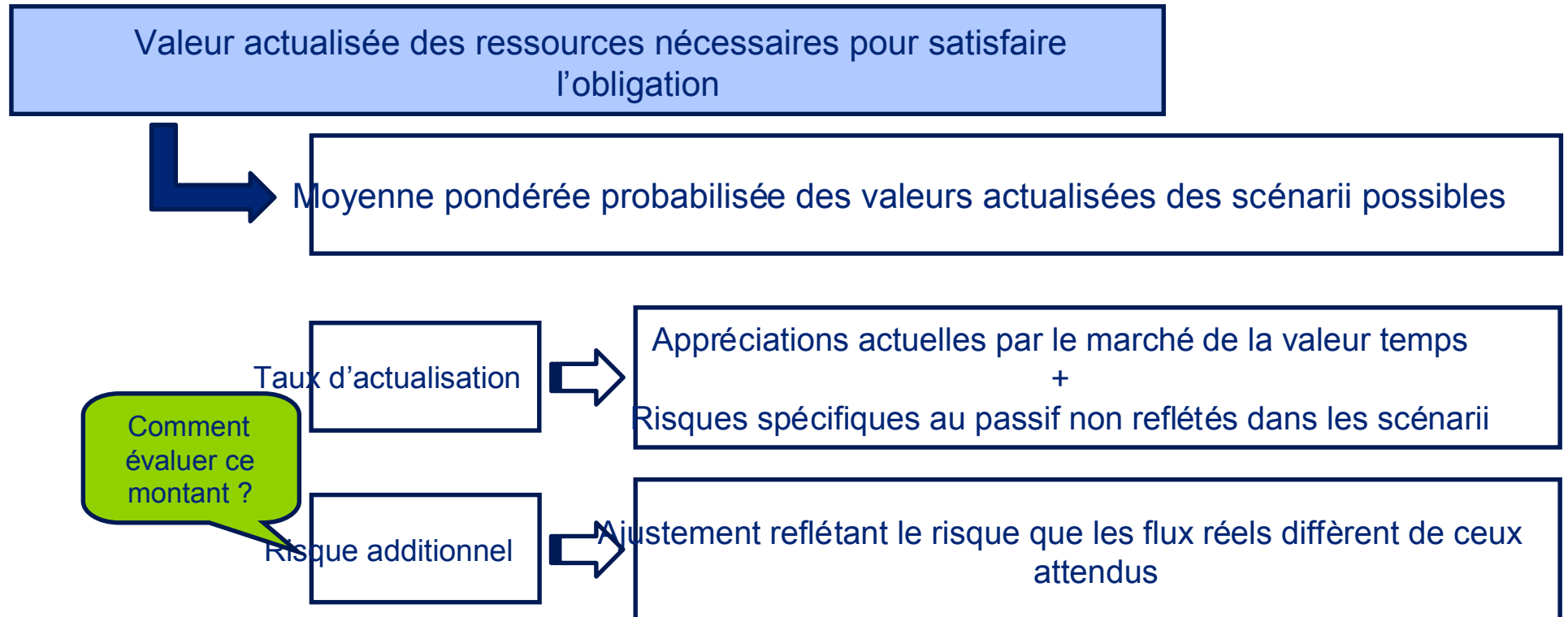
Evaluation – Norme actuelle



Evaluation - ED



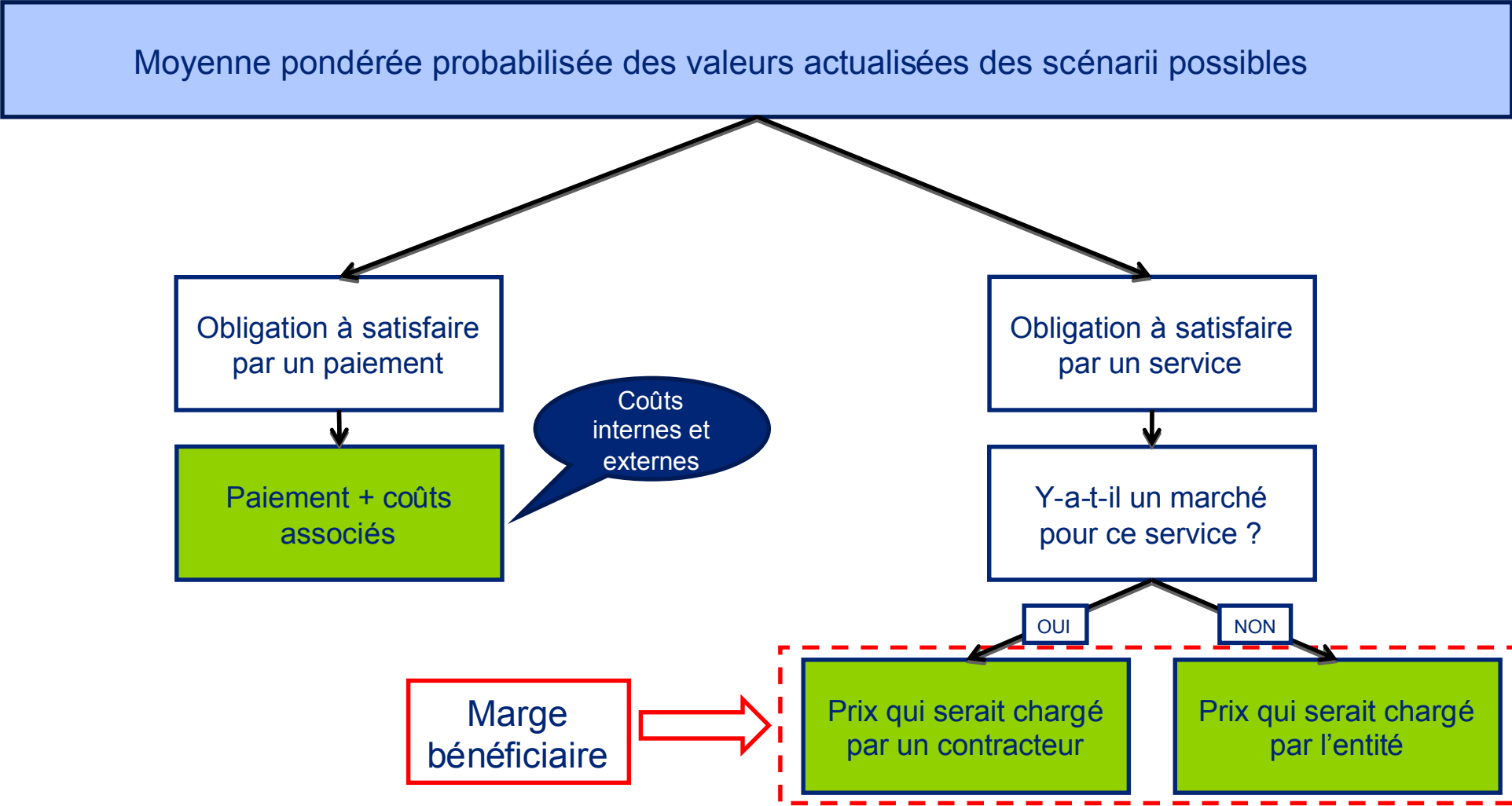
Evaluation – ED (suite)



IMPACT : Nécessité d'analyser les scénarii possibles et leurs probabilités respectives

- Information fiable disponible ?
- Systèmes en place pour obtenir les données nécessaires ?
- Temps/Coûts vs avantages ?
- Pertinence du résultat pour les « passifs isolés » ?

Evaluation – ED (suite)



Litige par un client

- Hypothèses :

- Obligation actuelle résultant d'un événement passé (la direction estime que l'entité est coupable)
- Le passif ne peut être transféré ou annulé
- Les scénarii suivants sont envisagés

Résultat (VA) en €	Probabilité
1 000 000	15%
500 000	30%
0	55%

- Risque que le résultat actuel ne corresponde pas à l'estimé : 5%

Litige par un client – Norme actuelle

- Hypothèses :

- Obligation actuelle résultant d'un événement passé (la direction estime que l'entité est coupable)
- Le passif ne peut être transféré ou annulé
- Les scénarii suivants sont envisagés

Résultat (VA) en €	Probabilité
1 000 000	15%
500 000	30%
0	55%

- Risque que le résultat actuel ne corresponde pas à l'estimé : 5%

Sortie de ressources non probable (i.e. not more likely than not)

-> il n'y a pas de passif à comptabiliser (information à fournir en annexe sur les passifs éventuels)

Litige par un client - ED

- Hypothèses :
 - Obligation actuelle résultant d'un événement passé (la direction estime que l'entité est coupable)
 - Le passif ne peut être transféré ou annulé
 - Les scénarii suivants sont envisagés

Résultat (VA) en €	Probabilité	Montant en €
1 000 000	15%	150 000
500 000	30%	150 000
0	55%	0
		300 000
Ajustement additionnel pour risque (5%)		15 000
		315 000

**Malgré la faible probabilité faible, un paiement pourrait survenir
-> passif comptabilisé pour CU 315 000**

Provision pour restructuration

Comptabilisée lorsque l'obligation actuelle survient (obligation actuelle envers un tiers)



Non basé sur l'existence d'un plan de restructuration



Chacun des éléments du plan devront être analysés séparément

IMPACT : Délai dans la comptabilisation des provisions de restructuration ?

Contrats déficitaires

Coûts inévitables du contrat > Avantages économiques attendus

Evénements externes : Déclin des prix de marché

Evénements internes : Mise au rebut d'un actif, fin d'un contrat

Exemple : Cesser l'utilisation d'un local loué

Plus faible :

VA des ressources requises pour satisfaire

VA des loyers restants – estimé des produits de sous-location

Paiement requis pour annuler

Frais de rupture de contrat + coûts associés

Paiement requis pour transférer

Paiement à un tiers pour reprendre le bail + coûts de transferts

IMPACT : Non significatif pour la majorité des contrats (sauf pour la prise en compte obligatoire des revenus de sous-locations)

Mésentente importante au sein du Board

Parmi les 15 membres du Board

- 6 membres s'opposent à l'inclusion d'une marge bénéficiaire dans l'évaluation des obligations qui seront réglées par une prestation de services de l'entité elle-même
- 6 membres s'opposent à l'inclusion d'une marge bénéficiaire correspondant à un ajustement afin de prendre en compte le risque que les flux réalisés \neq flux attendus en raison du manque de guidance
- 2 membres s'opposent à l'étendue limitée de l'exposé sondage

Incidences principales sur les entreprises

- Elimination du critère de probabilité = pression accrue sur la direction afin d'évaluer si une obligation actuelle existe
- Nouveaux principes d'évaluation entraîneront des coûts supplémentaires
 - Evaluation du montant de chacun des mécanismes de sortie (satisfaction, annulation, transfert)
 - Développement de scénarii multiples, probabilisés
 - Estimation du montant qui serait chargé par un tiers pour les services/marge
 - Estimation de l'ajustement pour risque additionnel

Information financière améliorée ?